

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 28 mars 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Eric LE DISSÈS - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Danielle MILON représentée par Danièle GARCIA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Henri PONS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 027-5570/19/BM

■ Attribution d'une subvention dans le cadre de la French Tech Aix-Marseille à l'association Aix-Marseille Métropole French Tech - Approbation d'une convention MET 19/10306/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La French Tech est un label lancé par le gouvernement en 2014, son ambition est de structurer l'écosystème numérique des territoires, de faire éclore des Tech Champions, de promouvoir le savoir-faire français à l'international et d'attirer des investisseurs étrangers.

Depuis l'attribution du label French Tech au territoire d'Aix-Marseille le 12 Novembre 2014 ce sont plus de 18 entreprises qui ont obtenus le label Pass French Tech (Selerys, Lumi'in, Traxens, GoJob, Linxo, Biotechdental, Provepharm, Eeworx, Data Solutions, Halio DX, Optimum Automotive, Net Reviews, AlertGasoil, Copernic, Enogia, IProtego, Jaguar Networks, Optimum Tracker), plus de 200 entreprises labellisées bourse french tech, un secteur numérique qui a connu une croissance annuelle de 13% durant la période, plus de 100 entreprises étrangères accueillies sur le territoire et la création de deux bâtiments Totem emblématiques : The Camp et la Cité de l'Innovation et des Savoirs.

Le changement de gouvernance de l'association Aix Marseille Métropole French Tech en 2018 a donné un nouvel élan à la structuration de l'écosystème numérique sur le territoire avec un collectif d'entrepreneurs expérimentés qui cumulent à eux seuls la création de 40 entreprises, la levée de 467 M€ et la création de 2 370 emplois sur les 10 dernières années.

Signé le 28 Mars 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 02 mai 2019

Les ambitions de l'association pour 2019, en lien direct avec le territoire, sont grandes avec en ligne de mire la labélisation « Capitale French Tech » issue de la feuille de route de la Mission French Tech au niveau national :

- Transformer des start-up en entreprises créatrices de valeurs et d'emploi,
- Faire du territoire un des plus attractifs et compétitifs d'Europe dans les domaines des nouvelles technologies.

Grâce à l'appui d'une équipe opérationnelle à temps plein, la feuille de route 2019 se décompose comme suit :

- Mobiliser l'écosystème vers l'hyper croissance
- Détecter et valoriser des Tech Champions

Création d'un comité des structures d'accompagnement du territoire (pépinières, incubateurs, accélérateurs et clusters) afin de détecter les entreprises à très fort potentiel et répondre collectivement aux besoins spécifiques de l'entreprise (ressources humaines, financement...).

Rassembler les entreprises à fort potentiel (existantes et en devenir) à travers un club pour créer les conditions d'un entraînement vers le haut pour toutes les start-up du territoire.

- Soutenir les filières émergentes

Accompagner les industries créatives et culturelles avec la création des cercles de conférences « Content for Future » réunissant événement culturel et colloques numériques, et le développement de partenariats innovants (Signature d'une convention cadre avec le Mucem).

Création d'un think tank For Future pour faire éclore les applications de demain.

- Multiplier les opportunités de business pour les start-up
- Trouver le premier client

Adossement au Pacte PME de la CCIMP (Metropolitan Business Act) afin de favoriser la démarche d'achats sur le territoire et de permettre aux start-up de trouver leur premier client.

- Développer les rencontres start-up et grands groupes

Développement des « Connecting Days » dont le premier opus a réuni le groupe Cdiscount et 15 start-up du territoire.

Développement des « Rencontres Vip » dont le premier opus a fait intervenir Patrick Drahi autour des opportunités d'affaires entre un grand groupe et une jeune pousse.

- Soutenir le financement
- Améliorer l'accès aux investisseurs

Mobiliser les structures d'accompagnement du territoire dans la sélection des dossiers les plus prometteurs.

Grâce au Comité des structures d'accompagnement il sera désormais plus aisé de présenter des dossiers validés à des structures de financement.

- Créer un réseau de partenaires d'investissement

Continuation du partenariat initié avec France Digitale pour la mise en place de rencontres « one to one » entre investisseurs et start-up.

Identification des critères d'investissement des investisseurs étrangers et création d'un pool visant à accélérer les démarches des start-up auprès d'eux.

Créer des événements de rencontres dédiés au financement : les afterworks « Startup Invest »

- Faciliter le financement bancaire

Création d'un comité bancaire : Bankinnov autour de cinq établissements du territoire (CEPAC, CIC, BNP Paribas, Banque Populaire Méditerranée et Crédit Agricole Alpes Provence) pour fluidifier le financement.

- Viser l'international
- Construire des passerelles avec des écosystèmes internationaux

En partenariat avec Provence Promotion et en lien avec les organismes locaux (French Founders, French Tech internationale, Consulats...), Amft a pour ambition de créer des passerelles réciproques avec les villes suivantes : Montréal, New York, Hambourg, Dakar et Tel Aviv.

Installation croisée de start-up, mise en place de programmes d'accueil et d'accélération pour les entreprises souhaitant se développer à l'international.

Accompagnement des délégations publiques (Ville de Marseille, CCIMP, Métropole Aix-Marseille...) pour initier et consolider ces passerelles

- Développer le lien « naturel » avec le continent Africain

Soutien à l'événement majeur du territoire « Emerging Valley » qui réunit la tech africaine sur le territoire

- Multiplier les talents

- Répondre à des déficits en ressources humaines (commercial, technologies...)

Conclusion d'un partenariat avec l'IAE d'Aix Marseille (Institut d'Administration des Entreprises) dans le but de rapprocher les étudiants des besoins des jeunes entreprises innovantes.

Partenariat avec Pole Emploi pour rapprocher les demandeurs d'emploi et les secteurs de tension liés

Co-organisation avec la SATT Sud Est des Trophées de l'innovation

- Soutenir les nouvelles écoles du numérique

Création de passerelles entre les écoles de code du territoire (Wilde Code School, Epitech, Simplon Paca, le Wagon, WebForce3...) et les start-up afin de répondre aux besoins de développements techniques de ces dernières.

Accompagnement de l'installation d'Alyra (école blockchain) sur le territoire.

Projet de création d'une grande école du numérique pour les étudiants et les professionnels en reconversion.

L'ensemble de ses actions contribue à fédérer (cohésion des actions publiques et privées en faveur des start-up), semer (mise en place de dispositifs visant à faciliter l'éclosion de start-up), accélérer (aider au développement des entreprises innovantes à fort potentiel), internationaliser (accompagnement pour la conquête des marchés étrangers) et fixer (développement des entreprises sur le territoire pour développer l'emploi local) les start-up.

Pour les actions menées au titre du soutien au fonctionnement de l'association Aix-Marseille-Métropole French Tech du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, le soutien financier de la Métropole Aix-Marseille-Provence s'élèvera à 190 000 euros, représentant 51,13 % du budget prévisionnel 2019 (hors contributions volontaires).

Ce soutien financier se décompose comme suit :

- 70 000 € pris en charge par la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- 120 000 € pris en charge par le Conseil de Territoire du Pays d'Aix (CT2).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° FAG 152-4969/18/CM du Conseil de la Métropole du 13 décembre 2018 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 21 mars 2019.

Où il le rapport ci-dessus,

Signé le 28 Mars 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 02 mai 2019

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La volonté de la Métropole Aix-Marseille-Provence de soutenir le label Aix-Marseille French Tech et l'association Aix Marseille Métropole French Tech pour le développement économique innovant du territoire.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée à l'association Aix Marseille Métropole French Tech une subvention totale de 190 000 euros au titre de la gouvernance et du portage du label Aix-Marseille French Tech du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019.

- 70 000 euros pris en charge par la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- 120.000 euros pris en charge par le Conseil de Territoire du Pays d'Aix.

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée avec l'association Aix Marseille Métropole French Tech.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer la convention et tout document y afférant.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits :

- 70 000 euros sur le budget principal métropolitain 2019 sous-politique B370 chapitre 65 - nature 65748 - fonction 61.
- 120 000 euros sur l'Etat spécial de Territoire du Pays d'Aix - chapitre 65 - nature 65748 - Fonction 61.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Territoire numérique
et Innovation technologique

Gérard BRAMOULLÉ